

Crésus Comptabilité

Les comptes miroirs

Introduction

Un **compte miroir** est un compte spécial lié à un autre compte normal. Le compte miroir n'entre en jeu que lorsque le solde du compte normal est négatif : si tel est le cas, le compte normal disparaît alors du *Bilan* ou des *Pertes et Profits* et c'est le compte miroir qui est utilisé en lieu et place.

Les comptes miroirs sont notamment utilisés en relation avec les comptes bancaires afin de les faire apparaître au passif dans le bilan lorsque leur solde est négatif.

Ce mécanisme est semblable aux catégories de comptes avec changement de colonne (**Actif+** / **Passif+**) du plan comptable, si ce n'est que les comptes miroirs permettent de définir précisément où le compte apparaît : sous quel compte centralisateur et à quel emplacement.

Création d'un compte miroir

Pour créer un compte miroir, il suffit de créer un compte dans le plan comptable, à l'emplacement où vous souhaitez le voir apparaître, puis en spécifiant dans la colonne Type le texte **Mir:** suivi du numéro du compte à miroiter.

Exemple de plan comptable simplifié :

Numéro	Titre du compte	Catégorie	Type	Groupe
100	Liquidités et titres	Actif	Groupe	10
1000	> Caisse	Actif		100
1020	> Banque	Actif		100
210	Dettes financières à court terme	Passif	Groupe	20
2100	> Emprunt bancaire	Passif		210
2101	> Banque	Passif	Mir:1020	210

Dans cet exemple, le compte 2101 est le compte miroir du compte 1020. Si le montant du compte 1020 est positif, le compte miroir n'apparaît pas au bilan. Par contre, si le montant du compte 1020 est négatif, le compte 1020 disparaît des actifs et apparaît dans les passifs, à l'emplacement du compte 2101.

Données de l'exemple

Soit le compte actif 1000, le compte actif 1020 et le compte passif 2101 (miroir du compte 1020). Supposons que ces comptes ont les soldes suivants aux années N et $N-1$:

Compte	Titre du compte	Solde N	Solde N-1
1000	Caisse	90	170
1020	Banque	10	-70
2101	Banque « miroir »	n'a pas de solde proprement dit	

Dans les bilans qui suivent les parties en italiques correspondent aux comptes miroirs.

Bilan N-1 sans utilisation de comptes miroirs

Actif			Passif		
1000	Caisse	170.00			
1020	Banque	-70.00			
				Différence (capital)	100.00
		100.00			100.00

Cette solution n'est pas conforme au droit, car le poste *Banque* est à mettre au passif, dans la mesure où son montant est négatif.

Bilan N-1 avec utilisation de comptes miroirs

Actif			Passif		
1000	Caisse	170.00	<i>1020</i>	<i>Banque</i>	<i>70.00</i>
				Différence (capital)	100.00
		170.00			170.00

Cette solution est conforme au droit : le poste *Banque* apparaît correctement au passif et le total des actifs et le total des passifs reflètent la réalité.

Bilan N indépendamment de l'utilisation de comptes miroirs

Actif			Passif		
1000	Caisse	90.00			
1020	Banque	10.00			
				Différence (capital)	100.00
		100.00			100.00

Là, il n'y a aucune difficulté : les montants sont tous positifs et les comptes « normaux » peuvent être utilisés.

Comparaison avec l'exercice précédent

L'article CO 958 d impose l'établissement du bilan avec présentation des chiffres de l'exercice et ceux de l'exercice précédent. Dès lors, il est nécessaire de montrer correctement les montants de l'année N et ceux de l'année N-1, aussi lorsque des comptes miroirs sont utilisés.

Bilan N avec utilisation de comptes miroirs et comparaison avec année N-1

Actif			Précédent	Passif			Précédent
1000	Caisse	90.00	170.00	1020	Banque		70.00
1020	Banque	10.00					
					Différence (capital)	100.00	
					Différence précédente (capital)		100.00
		100.00	170.00			100.00	170.00

Le compte 1020 apparaît deux fois :

- Une première fois à l'actif, car le solde de l'année N est positif (10.00).
- Une deuxième fois au passif, car le solde de l'année N-1 est négatif (-70.00).

Avec cette présentation, les totaux sont cohérents pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent. Cette manière de représenter les comptes a été introduite dans la version 11.0.017 de Crésus Comptabilité.

Yverdon-les-Bains, 2 avril 2014